

**Monsieur Edouard Philippe  
Premier Ministre  
Hôtel de Matignon  
57, rue de Varenne  
75007 PARIS**

Objet :  
Garde des enfants des personnels de la chaîne alimentaire.

Saint-Renan,  
Le 16 avril 2020

Monsieur le Premier Ministre,

Lundi 13 avril, le Président de la République, a annoncé, dans son allocution télévisée, la prolongation de la durée de confinement sur tout notre territoire jusqu'au 11 mai prochain.

Il a également exprimé, au cours de cette même allocution, son souhait que les enfants scolarisés dans le Primaire et le Secondaire, puissent reprendre progressivement, et selon des modalités restant encore à préciser, le chemin de l'école.

Certaines écoles ou structures périscolaires demeurent toutefois ouvertes depuis le début de la période de confinement, pour accueillir entre leurs murs les enfants des personnels soignants totalement mobilisés dans la lutte contre le Covid-19 et, comme le rappelait le Président de la République lundi, en première ligne dans le combat contre ce virus.

Cette ouverture a été élargie ensuite, et c'est bien naturel, aux enfants des agents des forces de l'ordre afin que ceux-ci puissent se consacrer entièrement à l'exercice de leur mission.

Toutefois, au quotidien, nous sommes interpellés par ceux qui se trouvent "en deuxième ligne" et qui permettent à l'ensemble de nos compatriotes d'effectuer des achats alimentaires de première nécessité.

Depuis début mars, ces femmes et ces hommes - qu'ils travaillent dans l'agriculture, l'agroalimentaire, la logistique et le transport, le commerce et la grande distribution - œuvrent tous les jours pour nourrir la population.

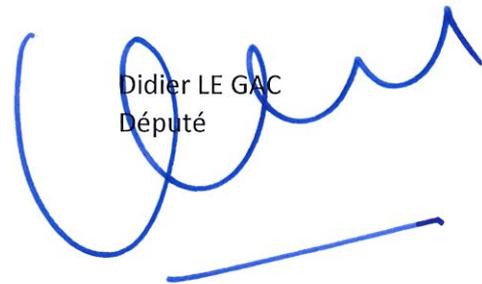
Or certains couples ou parents isolés travaillant dans ces domaines n'ont pas de possibilités de faire garder leurs enfants en âge d'être scolarisés.

C'est pourquoi je souhaiterais savoir – avec l'ensemble des députés cosignataires ci-dessous- s'il peut être envisagé que l'accès aux écoles et structures périscolaires ouvertes actuellement aux enfants du personnel soignant et du personnel des forces de l'ordre, puisse l'être aussi aux enfants des salariés de la chaîne agroalimentaire dans son acception la plus large, en cas d'impossibilité ou de difficultés pour ces salariés de recourir à un mode de garde alternatif.

Cette solution soulagerait réellement ces travailleurs aux revenus souvent modestes qui effectuent un travail essentiel à la cohésion de notre société et vital pour les individus qui la composent.

Une telle solution recevrait d'ailleurs l'assentiment et le soutien des élus de nos collectivités territoriales, à commencer par nos maires qui y sont favorables et recueillent à ce sujet de nombreuses doléances de leurs administrés.

Vous remerciant de l'intérêt que vous aurez bien voulu avoir l'obligeance de porter à ce courrier, je vous prie, Monsieur le Premier Ministre, d'accepter l'expression de mes plus respectueuses salutations.



Didier LE GAC  
Député

Et l'ensemble des 28 députés cosignataires ci-dessous :

**Damien Adam**, député de Seine-Maritime, 1<sup>ère</sup> circonscription ; **Pascal Bois**, député de l'Oise, 3<sup>ème</sup> circonscription ; **Pascale Boyer**, députée des Hautes-Alpes, 1<sup>ère</sup> circonscription ; **Philippe Chalumeau**, député de l'Indre-et-Loire, 1<sup>ère</sup> circonscription ; **Yves Daniel**, député de la Loire-Atlantique, 6<sup>ème</sup> circonscription ; **Jennifer De Temmerman**, députée du Nord, 15<sup>ème</sup> circonscription ; **Jacqueline Dubois**, députée de la Dordogne, 4<sup>ème</sup> circonscription ; **Nicole Dubré-Chirat**, députée du Maine-et-Loire, 6<sup>ème</sup> circonscription ; **Jean-Luc Fugit**, député du Rhône, 11<sup>ème</sup> circonscription ; **Valérie Gomez-Bassac**, députée du Var, 6<sup>ème</sup> circonscription ; **Yannick Haury**, député de Loire-Atlantique, 9<sup>ème</sup> circonscription ; **Rodrigue Kokouendo**, député de Seine-et-Marne, 7<sup>ème</sup> circonscription ; **Sonia Krimi**, députée de la Manche, 4<sup>ème</sup> circonscription ; **Jean-Charles Larsonneur**, député du Finistère, 2<sup>ème</sup> circonscription ; **Marion Lenne**, députée de la Haute-Savoie, 5<sup>ème</sup> circonscription ; **Nicole Le Peih**, députée du Morbihan, 3<sup>ème</sup> circonscription ; **Laurence Maillart-Méhaignerie**, députée d'Ille-et-Vilaine, 2<sup>ème</sup> circonscription ; **Hervé Pellois**, député du Morbihan, 1<sup>ère</sup> circonscription ; **Sophie Panonacle**, députée de la Gironde, 8<sup>ème</sup> circonscription ; **Adrien Porquet**, député des Bouches-du-Rhône, 16<sup>ème</sup> circonscription ; **Natalia Pouzyreff**, députée des Yvelines, 6<sup>ème</sup> circonscription ; **Véronique Riotton**, députée de la Haute-Savoie, 1<sup>ère</sup> circonscription ; **Sira Sylla**, députée de la Seine-Maritime, 4<sup>ème</sup> circonscription ; **Stéphane Testé**, député de la Seine-Saint-Denis, 12<sup>ème</sup> circonscription ; **Alexandra Valetta-Ardisson**, députée des Alpes-Maritimes, 4<sup>ème</sup> circonscription ; **Corinne Vignon**, députée de la Haute-Garonne, 3<sup>ème</sup> circonscription ; **Jean-Marc Zulesi**, député des Bouches du Rhône, 8<sup>ème</sup> circonscription